

Coût global : 90 millions d'euros (60 Mds de F CFA)

Financement AFD : 7,6 millions d'euros (5 Mds de F CFA)

Mode de financement : Subvention

CONTEXTE :

Dans les villes du Sénégal, le niveau des équipements collectifs n'a généralement pas suivi l'expansion démographique et la maintenance des équipements existants est très insuffisante. Il en résulte des conditions de vie difficiles pour les populations et des impacts importants en terme de développement économique et social (accès difficiles aux services de base, trafics routiers perturbés, pollutions ...).

Une bonne partie des équipements collectifs relève de la responsabilité des communes dont le faible niveau des ressources et des capacités de gestion explique l'insuffisance des services urbains.

Conscientes de cette situation, les Autorités sénégalaises ont souhaité mettre en place un programme visant à permettre aux communes urbaines de financer leurs investissements et de renforcer leurs capacités, notamment financières.

Le programme d'appui aux communes (PAC) a été mis en œuvre entre 1999 et 2004.

FINALITE ETOBJECTIFS :

Le PAC, qui bénéficiait du concours financier de la Banque Mondiale et de l'AFD, avait pour principal objectif le financement de programmes d'infrastructures et d'équipement des communes, le renforcement de leurs ressources et l'amélioration de leurs capacités de gestion. Il entendait également améliorer les cadres de programmation et le financement des investissements urbains prioritaires. Il visait donc plusieurs objectifs complémentaires :

➤ Investissements physiques

- Réhabilitation des principales infrastructures des communes de Guédiawaye, Saint Louis et Tambacounda (axes routiers structurants, marchés et gares routières, équipements sociaux et administratifs).

- Equipement des bureaux municipaux, formation des personnels, réalisation d'un adressage, actualisation des fichiers des contribuables.

➤ Impacts économiques et sociaux

- Amélioration des conditions de vie des habitants (500 000, 200 000 et 60 000 habitants), consolidation de la paix sociale et du processus de décentralisation, renforcement de l'implication des collectivités locales dans la gestion de la ville.

- Création d'activités pour les entreprises locales de travaux, création d'emplois et renforcement de l'économie urbaine. Amélioration des ressources des communes.

➤ Développement durable

- Amélioration de la salubrité des villes grâce à la réfection de la voirie et à la modernisation des marchés et gares routières.

DESCRIPTION DU PROJET :

Ce programme s'est appuyé sur la démarche suivante :

- éligibilité au PAC de l'ensemble des 67 communes ;
- création d'une Agence de Développement Municipal (ADM), organe de mise en œuvre du projet ;
- mise en place d'une politique partenariale décrite dans un contrat de ville signé entre la commune et l'ADM.

Ce contrat de ville se compose d'un programme d'ajustement de la gestion municipale, d'un programme d'investissements prioritaires et d'un programme d'entretien prioritaire des infrastructures et des services urbains locaux. Le contrat de ville est établi à l'issue d'audits urbains, organisationnels et financiers, menés sous la supervision de l'ADM et réalisés par des bureaux d'études sélectionnés sur appel d'offres.

- harmonisation de guichets de financements par mixage de subventions et de prêts.

L'ADM a été créée en tant qu'agence déléguée par l'Etat sénégalais pour l'exécution du PAC. Son statut est celui d'une association privée. Elle est chargée d'aider les municipalités à préparer les Contrats de villes, suivre leur exécution et notamment la mise en œuvre du programme d'ajustement municipal, exécuter et encadrer les mesures d'accompagnement du Contrat de ville, être l'ordonnateur de l'ensemble des fonds du projet.

Après la signature du Contrat de ville d'une commune, l'exécution des composantes physiques est confiée à un Maître d'Ouvrage Délégué : l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP).

Le concours de l'AFD a porté en particulier sur les Programmes d'Investissement Prioritaire des villes de Guédiawaye, Saint Louis et Tambacounda. On été réalisés en faveur de ces villes, des programmes de construction ou de réhabilitation d'infrastructures et d'équipements publics jugés prioritaires et compatibles avec les capacités financières des communes. Ils ont notamment concerné la réhabilitation des mairies et des bâtiments administratifs des communes concernées, la réhabilitation des voiries et la construction d'équipements publics et culturels (marché, écoles, complexes sportifs).

REALISATIONS ET ETAT D'AVANCEMENT :

Ce projet est désormais clôturé. Le programme a été réalisé en totalité à la satisfaction de toutes les parties.

Le bilan positif du PAC se lit tant dans les infrastructures et équipements réalisés que dans ses résultats en terme d'accroissement des moyens et de renforcement des capacités des communes : recettes ordinaires doublées en moyenne sur la période du projet, taux de recouvrement de l'emprunt élevé...

Dans la continuité du PAC, et après une évaluation rétrospective concluant au succès du projet, a été mis en place le PRECOL (cf. fiche projet) selon un dispositif proche mais plus ambitieux.

La réalisation d'infrastructures et d'équipements publics a ainsi contribué à améliorer, de manière significative, les conditions de vie des populations pauvres en milieu urbain.